Avis sur commentaire

Par **Maeva Cht**, le **04/12/2012** à **16:52**

Bonjour à tous,
Je me présente un peu rapidement, je suis en première année de droit et j'ai un commentaire à faire sur cet extrait :

Document 6 : Michel DEBRÉ, Allocution devant le Conseil d'État du 27 août 1958 (extrait)

De bons esprits ont fait remarquer que la séparation des pouvoirs était un dogme caduc. S'il s'agit de nous apprendre qu'il n'y a pas séparation absolue des pouvoirs mais qu'en fait comme en droit le pouvoir est « un », je n'ai pas attendu ces bons esprits pour le savoir et l'ai même écrit avant eux. Mais ce que ces bons esprits ne disent pas, c'est que faute de séparation dans la nomination et l'organisation des différentes fonctions suivies d'un partage dans les tâches, le régime vire à la dictature. Tout caduc qu'est le dogme de la séparation des pouvoirs, il faut cependant que les fonctions essentielles du pouvoir soient divisées, si l'on veut éviter l'arbitraire, et tenter d'associer à la fois autorité et liberté. Le texte qui vous est présenté établit, pour la première fois dans notre histoire constitutionnelle d'une manière aussi nette, la séparation des autorités à l'origine de leur pouvoir et leur collaboration pour réaliser l'unité de pensée et d'action.

Voici mon plan sur lequel je bloque et dont je ne suis absolument pas convaincue. Pourriez-vous me donner votre avis/conseils, je ne cherche pas du travail "mâché" juste des pistes. S'il vous plait.

Problématique : La séparation des pouvoirs est-elle nécessaire au bon fonctionnement de l'Etat?

I-Les conséquences d'un pouvoir unique
A- Le modèle de la monarchie
B-Le modèle de la dictature
II-La nécessité de la séparation des pouvoirs
A- La théorie de Montesquieu et de Lock
B- Ces théories : naissance et intérêt du régime parlementaire

Merci d'avance et bonne fin de journée !

Par **Newjurist**, le **04/12/2012** à **18:08**

Bonsoir,

Trop descriptif. On vous demande de commenter, pas de décrire.

Critiquez, donnez votre avis.

Par **Maeva Cht**, le **04/12/2012** à **20:50**

Merci de votre réponse.
Suis-je peut être nulle mais je ne vois pas comment commenter un si petit texte.
Cela fait des heures que je me triture l'esprit à le relire par dizaine pour essayer d'en dégager quelque chose. Et je ne vois rien d'autre que cela.

Par **Newjurist**, le **05/12/2012** à **01:46**

Bonsoir,

Des fois, on doit commenter seulement une phrase et en faire un devoir entier.

On essaye à travers un commentaire de citation à vous amener sur une problématique.

On essaye ici de vous amener sur la séparation de pouvoir.

Mais vos titres ne répondent pas à votre problématique (je pense que vous pouvez la reformuler d'ailleurs, vous pouvez trouver mieux). En lisant vos titres je ne sais pas à part avec le II si cela est nécessaire ou non. Mais à l'intérieur du II, c'est bien trop descriptif aussi.

Et vous voulez dire quoi dans le B- II ?

Il y a beaucoup de files sur jurisetudiant qui parlent de la séparation des pouvoirs, vous pouvez aller jeter un oeil.

Par **Camille**, le **05/12/2012** à **10:49**

Bonjour,
Mais moi, il me semble que le "père Debré" (c'est comme ça qu'on le surnommait, à l'époque, et pas par allusion à son fils) va un peu plus loin que la simple allusion à la séparation des pouvoirs.
[citation]Le texte qui vous est présenté établit, pour la première fois dans notre histoire constitutionnelle d'une manière aussi nette...[/citation]
Et que, même, il donne quasiment une partie du plan, non ?
[citation]Tout caduc qu'est le dogme de la séparation des pouvoirs, il faut [s]cependant[/s] que les fonctions essentielles du pouvoir soient divisées, si l'on veut éviter l'arbitraire, et [s]tenter d'associer à la fois autorité et liberté[/s].

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

...
la séparation des autorités à l’origine de leur pouvoir et leur collaboration [s]pour réaliser l’unité de pensée et d’action[/s]
[/citation]

Je me permets d'ailleurs de rappeler que, toujours à l'époque, on disait de Debré et de la Constitution de la Ve, qu'il avait *"taillé un costard sur mesure"* au Grand Charles.
Et on pensait que le général avait, dans cette histoire, joué les *"égéries musclées"*, comme le disait un chansonnier de l'époque.
D'ailleurs, les caricaturistes, toujours à l'époque, ne se privaient pas de le représenter en costume de Louis XIV...
(et, plus rarement, Jules César)

Source : http://museclio.over-blog.com/article-histoire-des-arts-caricatures-de-gaulle-103231613.html

Une des rubriques célèbres du Canard enchaîné s'est appelée "La Cour" dans cette même optique.
[smile4]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Mbainaissem alain**, le **29/01/2016** à **18:02**

Franchement je n'arrive pas a trouver un plan pour ce commentaire,alors aide svp

Par **seydouadamouzirkifil**, le **09/11/2017** à **00:34**

je veux un bon plan pour bien commenté cette phrase de montesquié

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/11/2017** à **08:01**

BONJOUR

Désolé Juristudiant ne propose pas de service Drive.

Par **Camille**, le **09/11/2017** à **09:41**

Bonjour,
[citation]cette phrase de montesquié[/citation]
De montesqui ? De montesquoi ? [smile7]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés